

entretiens SALT, l'intérêt que porte le Canada aux réductions mutuelles et équilibrées des forces découle de sa conviction qu'une réduction équilibrée du niveau de l'affrontement armé entre l'Est et l'Ouest fera avancer la cause de la paix et de la sécurité mondiale et réduira les risques de guerre. Il vient aussi du sentiment que la sécurité du Canada est inséparable de celle de l'Europe occidentale.

Conférence du Comité du désarmement (CCD)

La *Conférence du Comité du désarmement (CCD)*, à laquelle le Canada prend une part active, aborde les problèmes de désarmement et de contrôle des armements qui intéressent toute la communauté internationale, problèmes dont la solution doit trouver une application sur le plan international. Des discussions multilatérales ont lieu périodiquement à Genève et, quoiqu'elle ne soit pas, à vrai dire, un organe des Nations Unies, la CCD leur présente, chaque année, un rapport et des propositions dont l'Assemblée générale tient compte, dans son débat général sur le désarmement.

La CCD et son prédécesseur, le Comité des Dix-Huit puissances sur le désarmement ont négocié plusieurs accords multilatéraux relatifs au contrôle des armes, y compris le Traité de 1963 interdisant les expérimentations nucléaires dans l'atmosphère, l'espace et l'eau (Traité d'interdiction partielle des expérimentations), le Traité de 1968 sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Traité de 1971 interdisant le dépôt d'armes nucléaires ou de destruction massive sur le fond des mers (Traité de dénucléarisation des fonds marins) et la Convention interdisant la production et le stockage d'armes biologiques et toxiques, et prévoyant la destruction de celles qui existent. Toutes ces mesures ont été ratifiées par le Canada.

Bien qu'aucune mesure de contrôle des armements n'ait été prise à la CCD depuis la Convention sur les armes biologiques, la conférence n'en continue pas moins d'examiner quelles sont les possibilités d'un progrès dans plusieurs secteurs importants. En 1975, elle a abordé les questions suivantes: poursuite des efforts visant la conclusion d'un accord sur l'interdiction totale des essais nucléaires; incidences sur le contrôle des armements des explosions nucléaires réalisées à des fins pacifiques; recherche d'une entente sur les

mesures efficaces qui permettront d'interdire la mise au point, la production et le stockage des armes chimiques et d'en assurer la destruction; étude de la notion de zones dénucléarisées; enfin, la conférence a procédé à l'examen préliminaire des possibilités de conclure une convention interdisant l'usage des techniques pour la modification de l'environnement à des fins militaires ou en vue d'hostilités. Le Canada a joué un rôle particulièrement actif dans l'examen, par la CCD, des incidences sur le contrôle de l'armement des explosions nucléaires réalisées à des fins pacifiques et il a déposé des documents de travail portant sur les questions des armes chimiques et de la guerre environnementale.

Essais et non-prolifération des armes nucléaires

Pour le Canada et pour nombre d'autres pays, les essais et la prolifération des armes nucléaires ont été source de préoccupation lors des débats de la CCD et de l'Assemblée générale de l'ONU, en 1975. À ces deux tribunes, le Canada et la plupart des autres pays ont continué d'insister sur la nécessité pressante de conclure un traité en vue de l'interdiction totale des essais nucléaires. L'Assemblée générale de l'ONU a demandé, une fois de plus, à la CCD de donner priorité à la négociation d'un tel traité. Aussi bien à la CCD qu'à l'Assemblée générale, le Canada a affirmé qu'un traité pour l'interdiction totale des essais doit donner des moyens efficaces de vérifier que toutes les parties le respectent et assurer que les explosions nucléaires effectuées à des fins pacifiques ne servent ni à l'essai ni au perfectionnement de l'armement nucléaire existant et qu'elles ne soient pas le moyen de fournir des armes nucléaires à de nouveaux États. Le Canada a aussi exprimé l'opinion que, pour qu'il y ait entente sur l'arrêt des essais auxquels procèdent certaines puissances, il ne devrait pas être indispensable d'attendre la participation de tous les États dotés d'armes nucléaires; aux yeux du Canada, les deux superpuissances et le plus grand nombre possible des autres États dotés d'armes nucléaires devraient conclure un accord provisoire interdisant les essais, accord ouvert à la signature de tous les États et doté des dispositions qui s'imposent pour en assurer l'efficacité.